



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
20/10/2016

Dossier complet le
20/10/2016

N° d'enregistrement
2016-0384

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment logistique dans la zone LB

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SPL DELTA 3

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale FAVREUILLE Emmanuel, Directeur Général

RCS / SIRET 434 078 770 00030 Forme juridique Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé au guide R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux créant une surface plancher supérieure à 10.000 m ² et inférieure à 60.000 m ²
6° d)	Création, à partir de l'antenne existante du quai n° 3, de 60 m. environ de voirie d'accès au bâtiment

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un bâtiment logistique embranché fer sur la zone
logistique LB comprenant :

- 7 cellules de stockage
- un quai de stationnement train couvert pour le raccordement au réseau fer
- une aire d'évolution et de mix à quai des poids-lourds ainsi que du stationnement PL < VL attenants.

4.2 Objectifs du projet

Favoriser le développement d'arrivée de marchandises par la voie ferrée en vu du stockage et de la distribution

Favoriser l'activité économique et la création d'emploi

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création d'une voie ferrée (350 mètres sur quai fer) raccordée sur une aiguille en attente sur le faisceau ferroviaire de réception des trains du terminal de transport combiné appartenant à DELTA 3. Cette voie ferrée sera indépendante de la voie desservant le bâtiment CB2 existant.

Création d'un quai protégé pour transbordement des produits des wagons conventionnels.

Construction d'un entrepôt, de bureaux et des locaux sociaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est envisagé le traitement d'un train complet par jour pour approvisionner l'entrepôt.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les ICPE.

Il est situé sur des terrains objet d'une DUP décidée par arrêté interprefectoral du 06 octobre 2000, et dans la ZAC DELTA 3 dont la réalisation a été décidée par délibération du Syndicat Mixte de Dourges en date du 21 septembre 2001

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Entrepôt et bureaux	39.637 m ²
- Hauteur du bâtiment	14,50 m
- Superficie totale du terrain	84.570 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Voie de l'adret du 116/117
Plateforme multimodale et
logistique DELTA 3
62119 DOURGES

Coordonnées géographiques¹ Long. 2° 39' 52" 16 Lat. 50° 44' 11" 15

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de Dourges (zone UE/ffu)
- Règlement d'Aménagement de ZAC DELTA 3
intégré au PLU de Dourges

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit pour l'aléa inondation
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution a été réalisée qui conclut à la compatibilité du site avec l'usage futur (entrepôt logistique)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Bassin Stinica Nord-Pas-de-Calais a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre que "Paysage Culturel Evolutif vivant". Le projet est dans la zone tampon dite "zone de cohérence paysagère" par laquelle une exigence particulière autour de la qualité paysagère sera apportée.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	activité soumise à autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la circulation poids-lourds et des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site est éloigné des zones d'habitation
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éclairage du bâtiment et des aires de stationnement, ainsi que les phares des véhicules pendant les horaires d'ouverture du site, soit 5h à 22h
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales de toiture et de voiries dans les réseaux existants de la ZAC, conformément à l'autorisation loi sur l'eau (arrêté du 06 novembre 2000, arrêté modificatif du 05 novembre 2001 et arrêté de prolongation du 05 novembre 2010)
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et les eaux vannes issues des bureaux et locaux sociaux seront reprises par les réseaux séparatifs de la ZAC, conformément à l'autorisation loi sur l'eau (arrêté du 06 novembre 2000, arrêté modificatif du 05 novembre 2001, et arrêté de prolongation du 05 novembre 2010)	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune activité agricole n'était possible sur ce terrain. Les aménagements avaient été prévus dans le cadre de la ZAC

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Construction d'un parc logistique local/déposé lot 3 de la zone LD (dépot PC et autorisation d'exploiter en février 2016)

Les risques technologiques font l'objet d'une étude des dangers réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Concernant les nuisances sonores et lumineuses, le projet est rattaché dans la plateforme multimodale et logistique DELTA 3 dédiée aux activités logistiques et à l'écart des zones urbaines.

Les réseaux sont dimensionnés en tenant compte des différents projets dans la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la demande de permis de construire car :

- les impacts ont déjà été évalués dans les phases d'aménagement (DUP - ZAC)
- le site est dédié uniquement aux activités multimodales et logistiques, et se trouve à l'écart des zones urbaines
- Il a déjà été délivré 2 permis de construire et une autorisation d'exploiter pour un bâtiment logistique embranché fer, désormais permis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	←
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	←
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	←
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	←
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	←

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Extrait étude de pollution

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LILLE

le, 19 octobre 2016

Signature



CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
EMBRANCHÉ FER LB1
COMMUNE DE DOURGES



N° 16.62.006.M

ECHELLE 1.100 - 1.200 - 1.2000

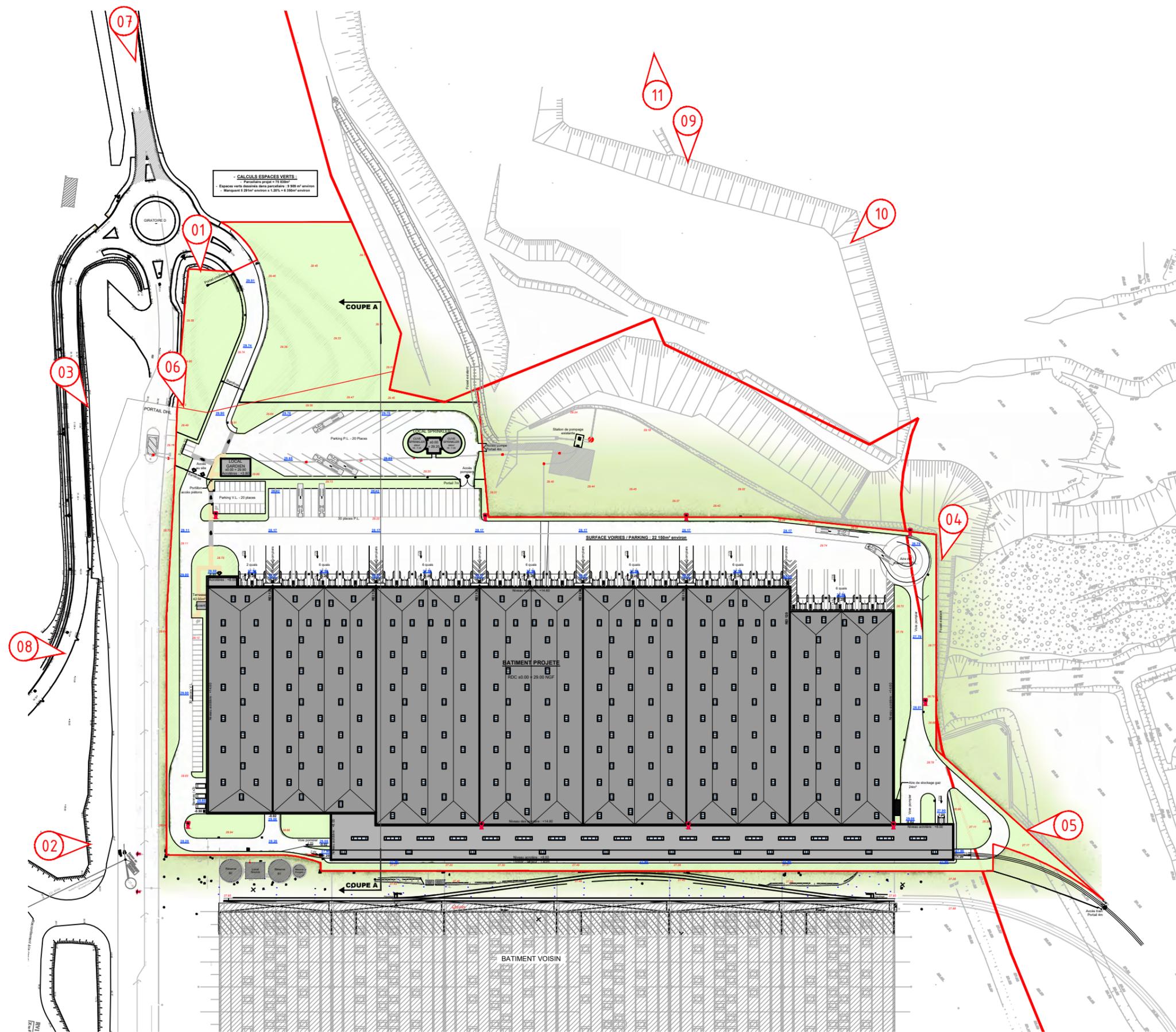
DATE 15 septembre 2016

PC

PC6 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PC7 PC8 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

03



LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUE
 1.2000











PC7 : photographie de l'environnement proche
vue 03



PC7 : photographie de l'environnement proche
vue 04



PC7 : photographie de l'environnement proche
vue 05



PC7 : photographie de l'environnement proche
vue 06



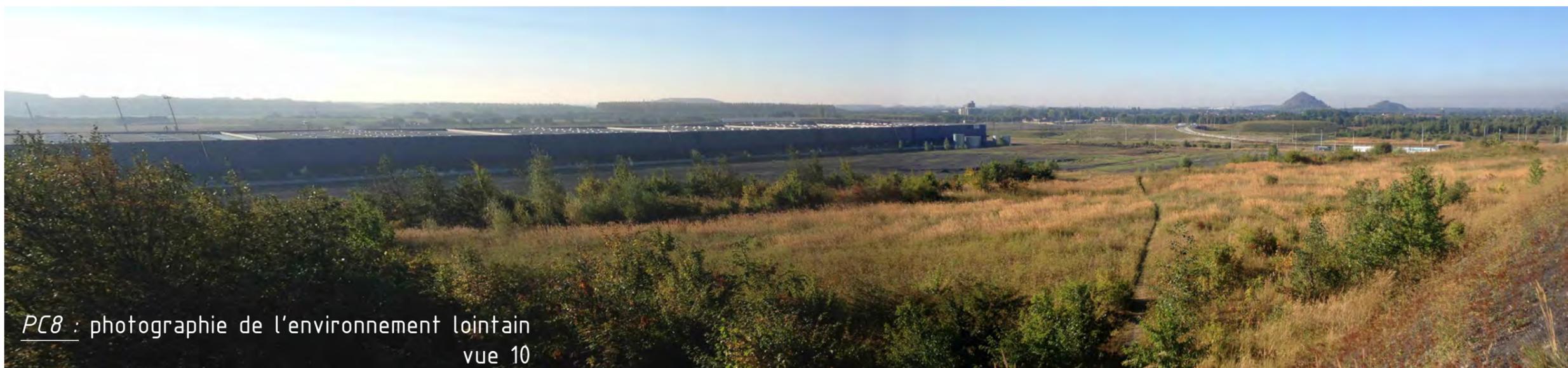
PC8 : photographie de l'environnement lointain
vue 07



PC8 : photographie de l'environnement lointain
vue 08



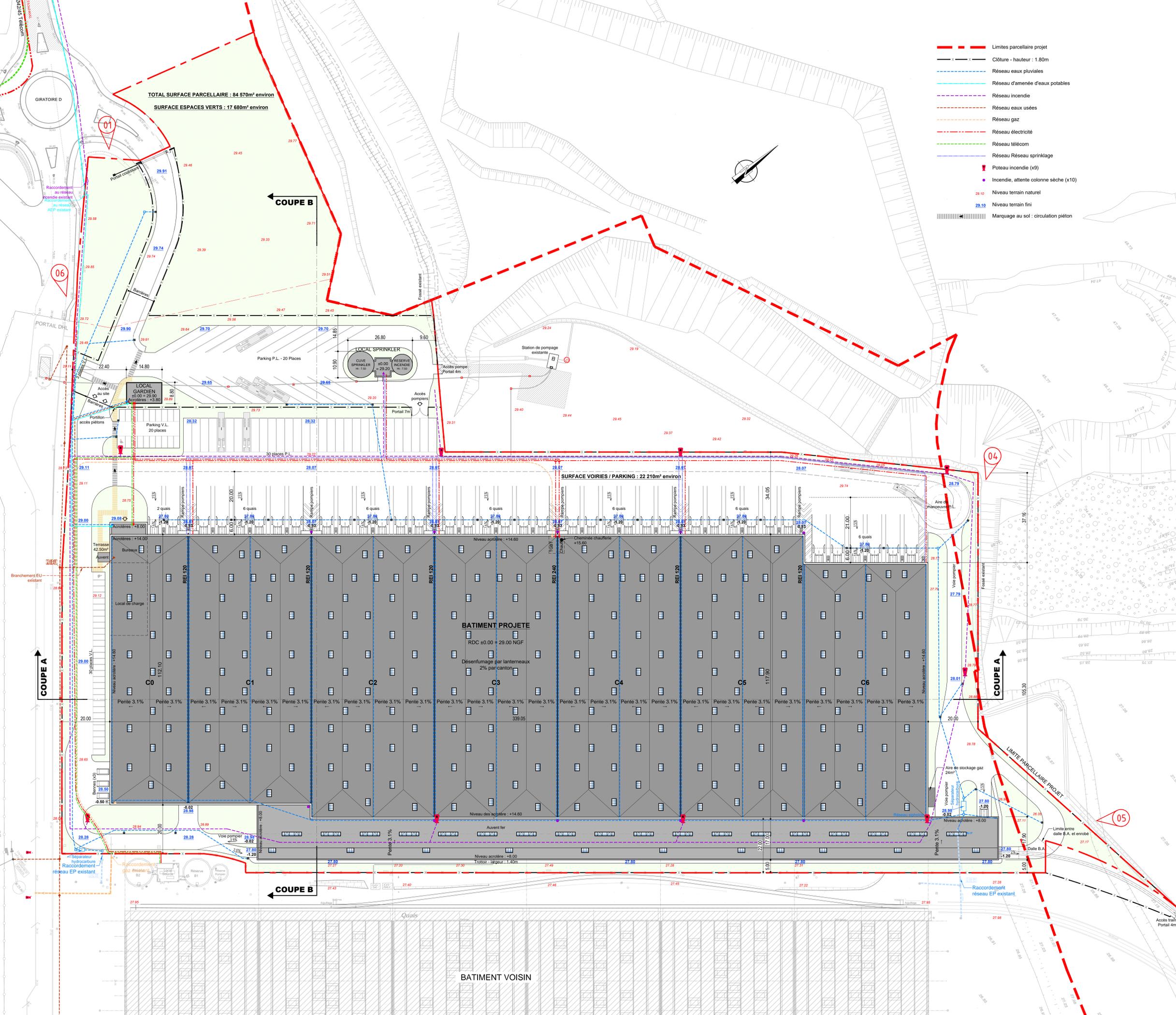
PC8 : photographie de l'environnement lointain
vue 09



PC8 : photographie de l'environnement lointain
vue 10



PC8 : vue du terril
vue 11



- Limites parcellaire projet
- Clôture - hauteur : 1.80m
- Réseau eaux pluviales
- Réseau d'amenée d'eaux potables
- Réseau incendie
- Réseau eaux usées
- Réseau gaz
- Réseau électricité
- Réseau telecom
- Réseau Réseau sprinklage
- Poteau incendie (x9)
- Incendie, attente colonne sèche (x10)
- 29.10 Niveau terrain naturel
- 29.10 Niveau terrain fini
- Marquage au sol : circulation piéton

TERRAIN	84 570 m ²
EMPRISE AU SOL DU BATIMENT + ALVANT QUAI FER	44 338 m ²
EMPRISE AU SOL DU LOCAL GARDIEN	130 m ²
EMPRISE AU SOL SPRINKLER	212 m ²
VOIRIE / TROTTOIRS	22 210 m ²
ESPACES VERTS	17 680 m ²

Besoin en espaces verts : 20% de la superficie du terrain, soit à minima = 16 914 m²

Le projet dispose de 17 680 m² d'espaces verts. Il sera conforme au règlement d'urbanisme.

PC2 PLAN DE MASSE PROJET - 1.500

0 5 10 30m



**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
EMBRANCHÉ FER LB1
COMMUNE DE DOURGES**



N° 16.62.006.M

ECHELLE 1.500

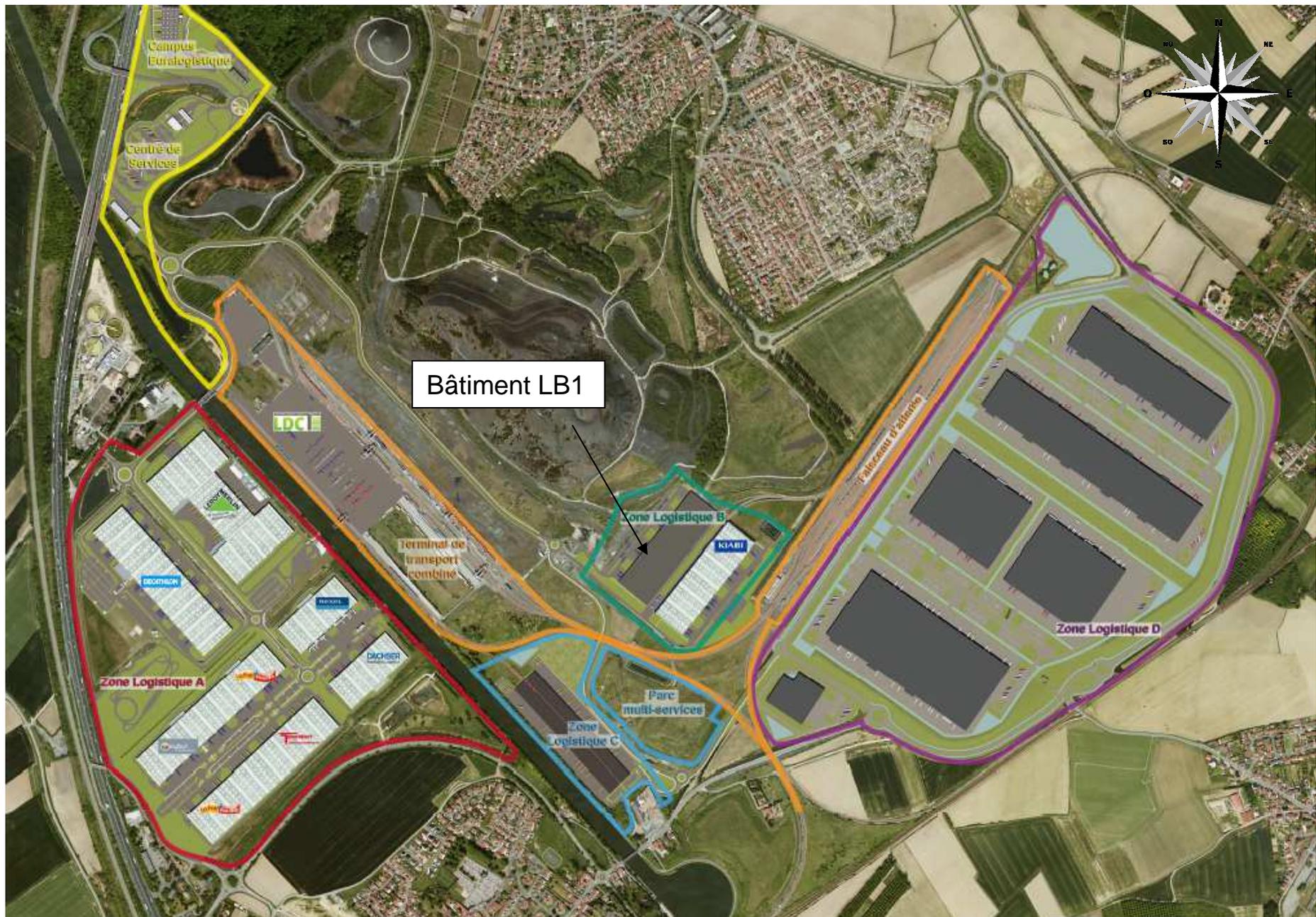
DATE 15 septembre 2016

PC

PC2 - PLAN DE MASSE

01

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif l'architecte engage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux. Ce document est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être communiqué ni reproduit sans son autorisation.



Bâtiment LB1

Campus Euralogistique

Centre de Services

LDC

Zone Logistique A

Terminal de transport combiné

Zone Logistique B

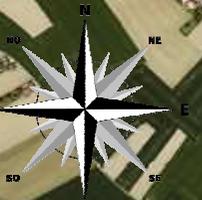
KIABI

Zone Logistique C

Parc multi-services

Palaisone d'adoption

Zone Logistique D





Rayon d'affichage = 2km



CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME
MULTIMODALE ET LOGISTIQUE
COMMUNE DE DOURGES



N° 16.62.006.M
ECHELLE 1:2000
DATE Juillet 2016

DDAE

PROJET
PLAN DE SITUATION

02

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif l'architecte engage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux. Ce document est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être communiqué ni reproduit sans son autorisation.

DELTA 3

**Plateforme multimodale de
Douges (62)
Zone logistique LB1**

**Diagnostic approfondi et
évaluation détaillée des risques**

Rapport de synthèse

10 Conclusion et recommandations

La présente EDR s'inscrit dans le cadre du réaménagement du site en zone logistique, elle a été réalisée conformément à la méthodologie définie par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD).

Les aménagements prévus et pris en compte sur la zone d'étude sont des bâtiments à usage logistique et des parkings et voiries. Tout contact avec les terres en place sera coupé par la mise en place d'un bâtiment, d'un revêtement imperméable ou d'une couche de terres saines.

La synthèse des investigations réalisées au cours du diagnostic approfondi et des études menées par le passé a mis en évidence :

- dans les sols : la présence de métaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques à des teneurs supérieures aux valeurs de référence ;
- dans l'air du sol : la présence de toluène, mais les teneurs sont inférieures aux objectifs de qualité dans l'air ambiant. Les autres substances n'ont pas été mises en évidence.

Les cibles pour lesquelles le risque sanitaire a été évalué sont des travailleurs adultes.

Les voies d'expositions que nous avons considérées sont l'inhalation en intérieur et en extérieur et la perméation au travers des conduites d'amenée d'eau potable.

Concernant les risques induits par la présence de pollution au droit du site

Etant donné les incertitudes et l'approche sécuritaire adoptée durant l'étude, nous considérons comme fondé de retenir, pour les aménagements prévus avec les hypothèses constructives retenues (dont une couverture de l'ensemble des sols par un revêtement imperméable, une couche de terre saine ou un bâtiment), des expositions non significatives pour les employés adultes entraînant des risques sanitaires très nettement inférieurs aux seuils définis par la circulaire ministérielle du 10 décembre 1999.

Ces conclusions ne sont valables que pour les conditions précisées ci-dessus. Toute modification de l'usage du site, du projet de réaménagement (remise en cause du recouvrement des sols,...), des hypothèses constructives retenues (superficie, taux de ventilation,...) et/ou en cas de découverte inopinée de pollution lors des travaux de terrassement entraînera une révision de ces conclusions.

L'évaluation réalisée montre que l'usage de l'eau issue de canalisations traversant les sols au droit du site ne présente pas de risques pour la santé humaine. Ainsi, nous ne préconisons aucune mesure particulière concernant cette voie d'exposition.

La présence de métaux et HAP dans les sols sous le recouvrement devra cependant être gardée en mémoire (actes de vente, documents d'urbanisme) pour tout réaménagement ultérieur du site.

Par ailleurs, la gestion des déblais devra être réalisée selon les règles de l'art. Lorsque les caractéristiques des terrassements liés aux fondations et aux VRD seront connues, une étude des filières d'élimination des déblais devra être menée.

En fonction d'une réflexion de type coût/avantage, une alternative à l'évacuation des déblais en centre de stockage pourra être proposée : création d'une butte paysagère avec les déblais de terrassement avec recouvrement par 30 cm de terres saines et mise en place d'un avertisseur grillagé entre les déblais et les terres d'apport. Cet aménagement devra être gardé en mémoire dans les documents de vente en vue d'éviter tout remaniement ultérieur (actes de vente, documents d'urbanisme).

RAs1037/A7679/ CAsZ061417	
SDu/STr/NN	
09/02/07	Page : 40/44

Concernant les risques sanitaires en phase chantier

L'étude réalisée ne concerne que les expositions chroniques (plus d'un an). Les expositions plus brèves, concernant notamment les populations présentes lors du chantier de terrassement et de construction, ne peuvent pas être extrapolées à partir des résultats présentés précédemment.

Compte tenu de la pollution constatée, nous préconisons le strict respect des consignes habituelles d'hygiène et de sécurité du domaine du BTP lors des phases de terrassement, afin de réduire, autant que possible le contact avec les sols et les polluants dispersés dans l'air. Les recommandations en terme d'équipements de protection individuelle en présence de sols potentiellement pollués sont les suivantes :

- port de chaussures ou bottes de sécurité ;
- port de gants ;
- port de combinaison complète (pour les intervenants en contact direct avec les sols).

En cas d'envol de poussières, les personnes non confinées dans des engins de travail devront porter un masque respiratoire filtrant (équipé de cartouches de type P3 [filtration de particules]. Les cartouches seront remplacées selon une fréquence adaptée). Un masque par personne sera mis à disposition.

Les concentrations en toluène observées ou les limites de quantification pour les composés non détectés (naphtalène, benzène, éthylbenzène, xylènes) sont inférieures aux valeurs limite de moyenne d'exposition fixée par le ministère du travail, aucune mesure particulière n'est donc à mettre en œuvre vis-à-vis des composés volatils. Cependant, si localement des poches odorantes étaient mises en évidence et/ou si les conditions de température sont élevées pendant cette phase de travail (volatilisation plus importante) et/ou en cas d'absence de vent (non dilution), une action spécifique devra être mise en œuvre (masque respiratoire équipé de cartouches de type A2 [protection contre les vapeurs organiques]).

Les équipements de protection individuelle seront mis à la disposition des différents intervenants. Leurs modalités d'utilisation feront l'objet d'une séance d'information spécifique donnée à chaque intervenant sur site.

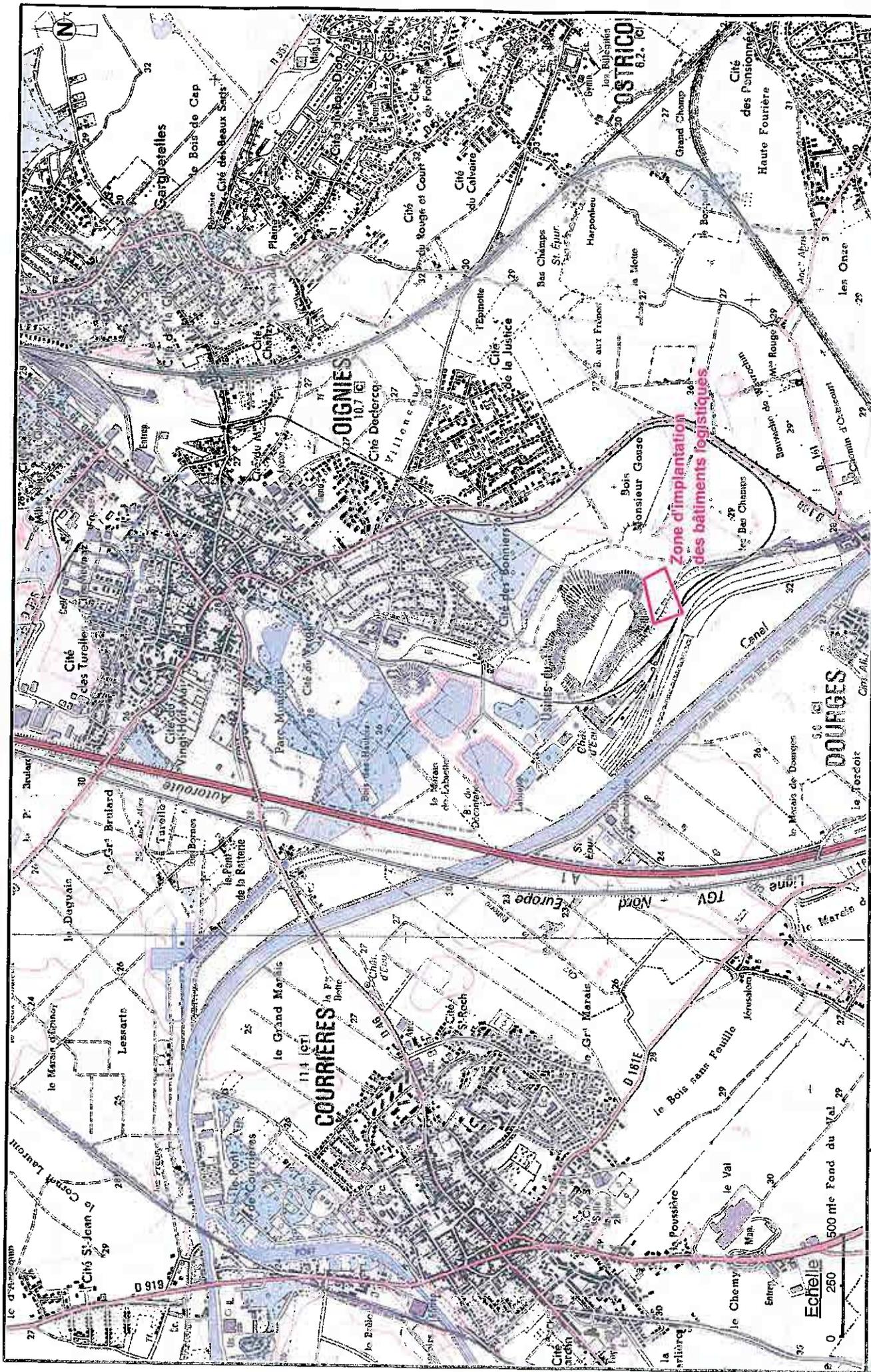


Figure 1
 RAs01037
 CAsZ061417

LOCALISATION DU SITE

DELTA 3 - Plateforme multimodale de Dourges (62) - Bâtiments logistiques
 Analyse des risques résiduels

